

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MARDI 26 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six novembre à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 novembre 2019

Présents : MM. Adam, Micat, Taupin, Verna, Mmes Joubert, Prieur, Tartarin,

Excusés : M. Roulet, Vandenhecke, Mme Galisson, Michener, de Saint-Seine, Beauvais

Secrétaire de séance : Mme Joubert

N° 2019-50 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE DE BOURNAN –
VOYAGE SCOLAIRE

7.5 Finances locales – subventions

L'école de Bournan a pour projet une classe découverte « Sports et volcans » : au Centre de Vacances « Paul Léger » à Super-Besse du 6 au 10 avril 2020. L'école sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention.

Le coût total du voyage par élève est estimé entre 310 et 330 euros.

23 élèves de la commune sont scolarisés à l'école de Bournan.

Le maire propose de reconduire la subvention accordée lors du dernier voyage soit un montant de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accorde** une subvention de 1 500 € à l'école de Bournan dans le cadre du projet de classe découverte « Sports et volcans » à Super-Besse,
- **Indique** que la subvention sera versée au mois de janvier 2020 à la coopérative scolaire.

N° 2019-51 : REMBOURSEMENT DES FACTURES DE CHAUFFAGE AU LOCATAIRE DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE

7. 10 Finances locales - divers

Le contrat de gaz avec la société Butagaz a été résilié puisque l'école et le logement de l'école n'utilisent plus le chauffage au gaz.

Les dernières factures de gaz ont été réglées directement par le locataire, M. Dumoulin José, puisqu'il était le seul utilisateur de la citerne.

A la clôture du contrat, la société BUTAGAZ a repris le gaz restant de la citerne et a réalisé un avoir à la commune.

Il convient de reverser au locataire la reprise du gaz qui a été réglé par celui-ci (soit deux factures d'un montant total de 2 283,18 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de reverser à M. José Dumoulin la somme de 2 283,18 € en remboursement des factures de gaz qu'il a réglé.

Questions diverses

Enfouissement des réseaux Rue Rabelais

Les travaux de remplacement du réseau d'eau potable par la communauté de communes ne seront finalement pas programmés l'année prochaine.

Aménagement de l'aire de retournement de car et parking

Un essai a été réalisé avec le nouveau car de 63 places afin de vérifier que l'entrée du parking est suffisamment large. L'essai a été concluant.

Bus numérique

Pour rappel, le bus numérique sera présent sur la commune le mercredi 4 décembre 2019 à destination des personnes retraités. Ce bus a pour vocation d'accompagner gratuitement les seniors dans l'apprentissage des outils numériques, notamment l'utilisation d'internet pour les démarches administratives. Des ateliers collectifs sont proposés d'une durée de 3 h (8 personnes minimum/atelier).

Étude sur le Parc Saint-Martin

M. Delcroix a débuté la rédaction de son rapport concernant la valorisation du parc Saint-Martin.

Suite à son déplacement dans le parc, il a relevé différents travaux forestiers à réaliser (coupe de frênes, pins Douglas, taille de frênaie...). L'ent. Graveleau (de Descartes) a été consultée pour réaliser un devis.

Il est précisé que ces travaux pourraient être pris en charge en partie par le programme de subvention au titre de la DETR 2020. La demande de subvention doit être déposée avant le 15 janvier 2020.

Ravalement d'une façade de l'école

Le crépis du bâtiment de la garderie cantine (mur donnant sur la cour de l'école) est en très mauvais état. Des morceaux de crépis tombent régulièrement dans la cour.

Des devis ont été demandés pour réaliser le ravalement de cette façade.

Ces travaux seront portés au budget 2020.

Isolation du logement de l'école

Un nouveau diagnostic énergétique doit être réalisé dans le cadre des travaux d'isolation du logement de l'école.

Cette étude est prise en charge à 50 % par la Région dans le cadre du programme de subvention « Plan Isolation ».

Deux devis ont été demandés (audit réalisé selon le cahier des charges établi par la Région) :

- Cabinet Energio : 1 300,00 € H.T.
- Activ'expertise : 900,00 € H.T.

Cette opération sera inscrite au budget 2020.

Nettoyage de la salle des fêtes

Un devis a été signé avec l'entreprise NET PLUS pour réaliser un nettoyage de la salle des fêtes et de la salle Saint-Martin (lessivage de murs et des portes, nettoyage des luminaires, nettoyage du matériel de cuisson et des inox, décapage et nettoyage des sols en carrelage). Le montant du devis est de 1 471,32 € T.T.C.

Ces travaux seront réalisés en début d'année prochaine.

Réalisation d'un caisson à la mairie

Un devis a été signé avec l'ent. Berleau de Ligueil pour réaliser un meuble sur roulettes avec un coffre cache câbles pour installer le serveur et le matériel de sauvegarde (actuellement posés au sol). Le montant du devis est de 1 284,00 € T.T.C. Ces travaux seront réalisés en début d'année prochaine.

Vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 10 h30.

Jugement du Tribunal de Grande Instance – dégradation au stade

Suite à la dégradation de la pelouse du stade en date du 3 février 2019, M. Trigalot a été condamné à verser 500 € à la commune.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée :

- ***le jeudi 19 décembre 2019 à 20 h30***

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 26 novembre 2019

	Délibérations
2019-50	Demande de subvention de l'école de Bournan – voyage scolaire
2019-51	Remboursement des factures de chauffage au locataire du logement de l'école

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2019

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Excusée
Galisson Anne-Sophie	Excusée
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	Excusée
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	Excusé
Saint-Seine (de) Chantal	Excusée
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	Excusé
Verna Patrick	